

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 5 mars 2025.

À la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 5 mars 2025 à compter de 20 h au centre administratif de la MRC de La Matapédia, situé au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Renaud Arguin (Saint-Tharcisius)	M. Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Nelson Thériault (Sainte-Irène)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
Mme Diane Parent (Saint-Moïse)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	Mme Odile Roy (Causapsca)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence : Aucune.

Personnes-ressources présentes : M. Jérôme Tremblay, directeur du service de génie municipal
M. Pascal St-Amand, greffier adjoint
M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2025-045 concernant l'ouverture de la séance extraordinaire du 5 mars 2025

Constatation est faite de l'avis de convocation transmis par voie électronique le 28 février à 15 h 04, et ce selon les dispositions du *Code municipal du Québec*. Le quorum (le tiers des membres représentant au moins la moitié des voix) étant constaté, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 20 h.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2025-046 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2025

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et de la notification de l'avis de convocation et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Communication du service de génie municipal
 - 4.1. Travaux supplémentaires – Relocalisation de l'Écocentre d'Amqui – Décision
5. Période de questions de l'assistance
6. Autres sujets
 - 6.1. Prochaine rencontre – Séance ordinaire mercredi le 12 mars 2025 à 19 h 30
7. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

4. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

4.1 Travaux supplémentaires – Relocalisation de l'écocentre d'Amqui – Décision

Résolution CM 2025-047 **Travaux complémentaires – Relocalisation de l'écocentre d'Amqui**

Considérant que le projet adjudgé aux Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. est presque terminé;

Considérant que certains équipements et travaux ne faisant pas partie du contrat initial sont nécessaires au bon fonctionnement de l'écocentre d'Amqui;

Considérant que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia recommande les présents investissements;

Considérant qu'il y a de la marge de manœuvre financière à l'intérieur de règlement d'emprunt prévu pour le projet;

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu :

- 1- d'approuver un budget de travaux supplémentaires au montant de 138 904.73\$ (taxes nettes);
- 2- d'inclure ces dépenses au règlement d'emprunt en lien avec le projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

6. AUTRES SUJETS

6.1 Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 12 mars 2025 à 19 h 30

Le conseil tiendra sa prochaine séance ordinaire le 12 mars 2025 à 19 h 30.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2025-048 **concernant la levée de la séance**

Sur proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de lever la séance à 20 h 05.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint